Affiché le 09 octobre 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**

MD_26_108
DIA 079 195 26 00050

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 20 rue de Tournelay » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attribution au Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 20 rue de Tournelay » et cadastrée section AC n°635 et 674 d'une superficie totale d'environ 1118 m² appartenant à Madame GANNE Martine et MASSIOT Laurent.

ARTICLE 2 : Maitre Géraldine CHABOT-MONROCHE, notaire à NUEIL-LES-AUBIERS, 71 avenue Saint Hubert (79250), chargée de cette vente, sera informée de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

A NUEIL-LES-AUBIERS,
Le 29 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE NUEIL-LES-AUBIERS 79250

Pour le Maire et par délégation,
Jérôme BARON,
Maire-adjoint chargé
de la revitalisation et du foncier